



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 06 Avril 2018

## COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le 06 Avril à 18 heures 00 minutes,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de convivialité, sous la Présidence de Monsieur Bruno TODESCHINI, Maire.

### Présents :

Mesdames PICARD Nathalie, FAIVRE-ROUSSEL Christine, MAMET Maryse, RIESEN Sylvette, VIENNET Anne-Sophie  
Messieurs TODESCHINI Bruno, CHAPOTTE Claude, VERMOT-DESROCHES Laurent, CHOPARD-LALLIER Didier, RENAUD Alain, BAHY Sébastien, MAIRE Yves, MAMET Sébastien, MICHEL James, ROLAND Daniel.

Absents excusés ayant donné procuration : M. Yves MAIRE qui donne procuration à M. Claude CHAPOTTE jusqu'à son arrivé.

Absents non excusés : Monsieur Kévin MOUGIN

Monsieur MAIRE Yves arrivé à 18h45.

Auditeurs : 0.

Nombre de membres : 23

En exercice : 16

Présents : 15 Votants : 15

Date de convocation : 30/03/2018

La séance débute à 18h00.

### Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Nathalie PICARD, secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

- Approbation du compte-rendu du Mercredi 07 Mars 2018

### **2/ DÉLIBÉRATIONS**

#### (A) Administration / Finances / Personnel

- A-13. Tableau d'emplois & Nouvel organigramme (suite à avis favorable du CT 13.3.18)
- A-14. Indemnités des adjoints  
FINANCES
- A-15. Vote des taux d'imposition
- A-16. BP 2018 principal + annexes (1 délibération par budget)
- A-17. Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes
- A-18. Subvention au CCAS
- A-19. Création d'un poste d'agent technique

- A-20. Attribution d'un logement communal (après rénovation)  
A-21. Remise de loyer pour un logement communal suite à travaux  
(U) Urbanisme / Agriculture / Forêts  
U-4. Étude préalable à l'aménagement des secteurs de l'ancienne scierie et du cœur historique  
U-5. Dénomination de la rue du Val Vert

- (E) Éducation / enfance  
E-1. Arc-en-ciel : dialogue de gestion (subvention, loyer, charges de personnel)

- (C) Communication / Social / Associations  
C-1. Subventions aux associations 2018  
C-2. Salles communales : procédure de réservation, tarifs 2018 et règlement

### **3/ POINTS D'INFORMATIONS**

- *PLU : point sur l'enquête publique*
- *Point sur les travaux de la mairie*
- *Point sur les travaux de voirie 2018 et 2017*
- *Réunion publique sur le carrefour Rue du Renaudumont / Route du Barlot*
- *CA et BP Syndicat des Eaux*
- *Comptes rendus des Commissions :*
  - *Commission Voirie du 31/03*
  - *Commission Éducation / Enfance du 03/04*
  - *Commission Fêtes & Cérémonies du 04/04*

### **Déroulé de la Séance**

Monsieur le Maire précise que l'ordre du jour sera modifié par l'ajout de deux points supplémentaires :

- En C-3 pour la révision du tarif des photocopies aux associations.
- En V-1 pour le vote d'une délibération afin de demander des subventions auprès du SYDED pour les réseaux secs de la rue Beau Soleil.

Le Conseil Municipal adopte ces changements à l'unanimité.

### **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu du Mercredi 07 Mars 2018 est adopté à l'unanimité avec l'ajout dans les présents de Madame Anne-Sophie VIENNET omise.

### **2- DÉLIBÉRATIONS**

#### **(A) Administration / Finances / Personnel**

#### **A-13. Tableau d'emplois & Nouvel organigramme (suite à avis favorable du CT 13.3.18)**

Le tableau d'emplois et le nouvel organigramme ont été envoyés auprès du Comité Technique du Centre de Gestion afin de régulariser l'ensemble des emplois présents au sein de notre collectivité et de normaliser la hiérarchie déjà en place mais non officialisée.

Après l'avis favorable de la Commission Personnel du 15 février 2018 et du Comité technique placé auprès du Centre de Gestion du Doubs du 13 mars 2018, ces deux documents doivent être validés par le Conseil Municipal.

Ainsi pour la commune des Fins, nous arriverons à un total de 24 agents dont 21,5 équivalents temps plein. Dans la strate des communes de proportion égale en population, les Fins se trouve dans la moyenne basse en nombre d'agents.

Les seules nouveautés concernent la création d'un poste de policier municipal. En effet, suite à la mutation de Monsieur Pascal GIRARDCLOS, la convention existante entre la commune de Villers-Le-Lac et des Fins est devenue caduque. En effet, le poste de ce dernier ne sera pas remplacé sur la commune de Villers-Le-Lac.

Au vu des besoins actuels de la commune, il semble nécessaire qu'un agent de police municipale soit recruté afin de permettre l'exécution de tâches spécifiques à ce poste. Toutefois, Monsieur le Maire précise qu'il relancera auprès de la CCVM, la possibilité de création d'une police intercommunale jusque-là refusée par la commune de Morteau.

Ainsi le recrutement sera prochainement débattu même si nous avons déjà reçu des candidatures spontanées. Ce poste peut être celui d'un ASVP (Auxiliaire sécurité voie publique), d'un garde-champêtre ou d'un policier municipal.

Le deuxième poste créé concerne celui de responsable des ateliers municipaux dont l'annonce à candidature a déjà été lancée avec des réponses intéressantes. Il permettra de décharger l'adjoint en charge de ces employés communaux, de hiérarchiser les tâches et de créer un vrai lien entre le pôle administratif et celui technique.

Enfin, des postes complémentaires doivent être mis en place auprès du scolaire et de l'enfance avec deux postes à temps non complets de 8h/semaine afin de combler les manques existants pour, par exemple, faire traverser les enfants.

La solution du bénévolat a été évoquée mais invalidée par le centre de gestion du Doubs qui assimile ces fonctions à du travail « non déclaré ». Cette tâche pourrait être aussi effectuée par le policier municipal si nécessaire, qui assurerait aussi la partie sécurité routière à la sortie de l'école.

D'ailleurs sur ce point de stationnement, Monsieur le Maire tient à préciser qu'afin de sensibiliser la population au handicap et au respect des places réservées, il a été mis en place en collaboration avec le Lion's club, dont Monsieur Renaud Alain fait partie, des panneaux avec le slogan suivant : "Si tu prends ma place, tu prends mon handicap !".

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce tableau et le nouvel organigramme.

#### **A-14. Indemnités des adjoints**

*Arrivée de Monsieur Yves Maire à 18h45*

Ce taux doit permettre d'aligner l'indemnité de l'ensemble des adjoints au Maire. Il est rappelé que les missions assurées par les adjoints sont habituellement, pour les autres communes, celles assumées par les Services. Par conséquent, cela démontre que la commune des Fins est particulièrement économe en frais de personnel.

Cette indemnité permet surtout de couvrir les frais engendrés par ces fonctions chronophages qui empiètent sur leur temps de travail et leur vie personnel. De plus, de nombreux déplacements sont à effectuer et contrairement à ce qui peut se pratiquer ailleurs, aucun dédommagement n'est demandé, que ce soit par M. Le Maire ou par les Adjoints.

La réflexion de mettre en place des conseillers municipaux délégués qui viendraient ainsi assister les adjoints dans des domaines précis est à mettre à l'étude. Cela permettrait d'avoir des référents et une efficacité plus ciblée.

Indemnité du 1er au 6ème Adjoint au Maire : versement d'une indemnité égale à 15,78 % du traitement de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Il est à préciser que ce n'est pas l'indemnité maximale en vigueur pour les communes de moins de 3500 habitants.

Le Conseil Municipal vote pour cette augmentation moins 6 abstentions (les 5 adjoints concernés plus Monsieur James Michel).

### ***FINANCES***

Rapporteur : Monsieur Laurent VERMOT-DESROCHES

#### **A-15. Vote des taux d'imposition**

Les taxes au niveau de la commune des Fins restent dans les moyennes basses appliquées en France pour des communes de taille équivalente (plus de trois fois inférieur). Ainsi le taux

moyen pour la taxe d'habitation au niveau national s'élève à 24,47%, au niveau du département à 23,57% et pour Morteau, commune limitrophe à 9,57%

Les taux votés et le produit fiscal attendu en résultant sont les suivants :

	Bases 2018	Taux 2018	Produit attendu 2018
<i>Taxe d'habitation.</i>	4'492'000	7,60 %	341'347 €
<i>Taxe foncière bâti</i>	3'711'000	13,87 %	514'789 €
<i>Taxe foncière non bâti</i>	121'900	32,52 %	39'638 €
<b>TOTAL</b>			<b>895'775 €</b>

Le Conseil Municipal vote pour ces taux moins une abstention.

#### **A-16. BP 2018 principal + annexes (1 délibération par budget)**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982 ) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt (ce qui n'est pas le cas de la commune des Fins depuis 4 ans). La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ainsi le budget primitif 2018 est constitué d'un montant de 3'096'405,60 € en fonctionnement et 1'749'386,64 € en investissement soit 4'845'792,24 € au total.

A ce budget principal, il faut ajouter 4 budgets annexes comme suit :

Intitulé du Budget	Fonctionnement	Investissement
<b>Bois</b>	208'260 €	19'801,69 €
<b>Salle Polyvalente</b>	180'380,08 €	101'085 €
<b>Meix-Brenet</b>	307'404,66 €	0 €
<b>Résidence Séniors</b>	148'429,92 €	96'066,72 €

Ainsi le budget annexe Résidence Seniors a été reconduit pour plusieurs raisons. En effet, ne connaissant pas la date officielle de vente, il faut pouvoir assurer le fonctionnement du bâtiment et régler les éventuelles factures à venir. Par la suite, nous pourrions toujours effectuer une délibération modificative si besoin.

Ce budget est prévu avec des marges de manœuvre en cas d'imprévus dans tous les domaines.

Il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Laurent VERMOT-DESROCHES, Adjoint aux Finances, pour son travail ainsi que Monsieur Tristan Denéchaud pour son aide.

#### **A-17. Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes**

Cette délibération permet d'équilibrer les budgets annexes déficitaires (Salle Polyvalente et Résidence Seniors) par une subvention financée par le budget principal, à hauteur de 157'130,08 € pour le budget Salle Polyvalente et de 148'429,92 € pour le budget Résidence Seniors soit un montant de 305'560 €.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

#### **A-18. Subvention au CCAS**

*Rapporteur : Madame Nathalie PICARD*

Le 20 Mars 2018, le conseil d'administration du centre communal d'action social a adopté son budget primitif 2018. Il est dans sa construction, identique à celui du budget principal. Il demande un financement de 6'658,08 € à la charge de la commune.

Celui-ci est plus élevé que les autres années à cause de la mise en place des formations des premiers secours. Ces dernières rencontrent un grand succès auprès des habitants et elles sont un point névralgique pour la commune afin de sensibiliser la population à la nécessité de connaître ces gestes qui sauvent.

Toutefois, pour les deux prochaines sessions à venir (juin et septembre), la participation demandée passera de 25 € à 30 €. Cela ne représente que la moitié du coût réel de la formation. Dans cette logique d'assistance, il est prévu de mettre en place deux défibrillateurs sur la commune en plus de ceux déjà installés.

Vote à l'unanimité pour cette subvention au CCAS.

#### **A-19. Création d'un poste d'agent technique**

Il est proposé de régulariser le poste de Monsieur Sylvain Lopes, depuis le 1<sup>er</sup> août 2015 afin de se conformer aux demandes du Centre de Gestion et de la Trésorerie de Morteau.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

#### **A-20. Attribution d'un logement communal (après rénovation)**

Il est proposé d'attribuer un logement situé dans l'école du bas à Madame Bilat Coralie pour un montant de 540 € par mois (garage compris) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Ce dernier a été entièrement refait par les employés communaux et va permettre d'accueillir Madame Bilat et ses deux enfants, nouvellement inscrits en moyenne section à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

#### **A-21. Remise de loyer pour un logement communal suite à travaux**

Madame Bino, locataire de l'appartement situé à la mairie, subit depuis le début des travaux de rénovation de nombreux désagréments (poussière, bruit, coupures d'électricité...).

Il s'avère qu'en plus de tout cela, la chaudière de la mairie a été coupée plusieurs fois dont tout un week-end, faisant descendre la température de l'appartement à 13° en plein milieu de cet hiver.

Afin de compenser ces inconvénients, il est demandé au Conseil Municipal de voter pour la remise gracieuse d'un loyer ce qui est fait à l'unanimité.

## (U) Urbanisme / Agriculture / Forêts

### U-4. Étude préalable à l'aménagement des secteurs de l'ancienne scierie et du cœur historique

L'étude préalable pour l'aménagement du futur groupe scolaire va être lancée et il s'agit pour le conseil municipal d'acter ce fait, de lancer la consultation et de demander dans le même temps les subventions.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour.

### U-5. Dénomination de la rue du Val Vert

Le service du cadastre auprès des impôts nous a fait remarquer que n'était pas sorti de notre inventaire patrimonial trois parcelles constituant la rue du Val Vert.

De plus, malgré le fait que ce nom soit usité depuis des années, cette appellation n'a jamais fait l'objet d'une délibération officielle afin de la nommer auprès des services concernés.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'acter ce nom ce qu'il fait à l'unanimité.

L'ensemble des rues de la commune sera visé pour que toute la voirie soit bien destinée à cet usage.

## (E) Éducation / enfance

### E-1. Arc-en-ciel : dialogue de gestion (subvention, loyer, charges de personnel)

La structure Arc-en-Ciel, gérée par l'ADMR et subventionnée par la CAF, accueille les tout-petits de 0 à 6 ans tout au long de l'année et les plus grands jusqu'à 12 ans durant les vacances scolaires.

Ce service, nécessaire mais méconnu, est installé dans des locaux communaux et le personnel chargé du ménage est délégué par la commune (charges refacturées à l'ADMR).

Toutefois, cette dernière ne possède pas un budget à l'équilibre estimé à 103'949 € avec un déficit à hauteur de 58'000 €. La commune doit donc verser une subvention trimestrielle afin de le compenser.

Cependant, lors de la présentation du rapport d'activité, de nombreux points de dysfonctionnement ont été soulevés comme le manque de dynamisme ou de publicité de cette structure. Il faut repartir sur de nouvelles bases et redonner envie aux parents d'inscrire leurs enfants au sein de cette structure.

De plus, Madame Sylvette Riesen signale qu'il serait peut-être pertinent de prendre en compte dans le calcul des sommes demandées à l'ADMR, le coût du personnel en charge de l'élaboration et de la livraison des repas.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'approbation des comptes d'Arc-en-Ciel ainsi que pour la facturation du loyer et des charges du multi-accueil.

## (C) Communication / Social / Associations

### C-1. Subventions aux associations 2018

Lors de la commission du 4 Avril dernier, il a été décidé d'attribuer un montant de 10'610 € à l'ensemble des associations concernées (42 environ) même s'il est prévu au budget, un montant de 12'000 € en cas d'imprévu.

L'augmentation du montant allouée aux associations est principalement due au fait que cette année se déroule le salon de l'UCAF auquel la commune participe. De plus, une aide spécifique a été attribuée au Souvenir Français pour une participation à la réfection du Monument aux Morts de la guerre de 1870 situé au cimetière.

## **C-2. Salles communales : procédure de réservation, tarifs 2018 et règlement**

Dans la perspective de la mise en place du nouveau site internet de la commune qui comprendra un module de réservation de salles communales, il est proposé d'adapter et de moderniser la procédure de réservation, les tarifs de location et le règlement en l'étendant à l'ensemble des salles communales et plus seulement à la salle polyvalente.

Afin de mettre au point ce dernier, la commission s'est réunie en y incluant Monsieur Sylvain Lopes en charge de la salle polyvalente pour avoir un avis plus technique et pratique.

Ainsi le règlement existant a été repris et élargi à l'ensemble des salles communales et permet de ce fait, une plus grande flexibilité pour les associations.

De plus, suite au déménagement de la mairie dans ses nouveaux locaux, la commune va récupérer la salle audiovisuelle et permettre un plus large spectre de propositions dès septembre.

Concernant la partie tarifs, cette dernière nécessite encore un peu de réflexion, elle sera revue ultérieurement. Un forfait week-end sera sans doute mis en place afin de remplacer le tarif journée impropre à l'utilisation réelle.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité.

## **C-2. Révision du tarif des photocopies pour les associations.**

La commission Associations a émis le souhait de diminuer le tarif pour les associations par rapport à celui appliqué aux particuliers afin de leur offrir un tarif à prix coûtant.

Par exemple, la copie recto-verso à 0,15 centimes d'euros sera facturé 0,02 euros aux associations qui entretiennent la vie de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 2 Septembre 2015 pour la mise en place de ces nouveaux tarifs ce qu'il fait à l'unanimité.

## **(V)-Voirie**

### **V-1 Délibération SYDED.**

Il s'agit de demander au Conseil Municipal de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention et de signer la convention auprès du SYDED concernant l'enfouissement de l'éclairage public, de la fibre et des lignes électriques pour les travaux prochains de la rue Beau Soleil.

Il s'agit d'un montant de 274'835 € avec une participation du SYDED à hauteur de 114'297 €.

- ***PLU : point sur l'enquête publique***

*Rapporteur : Monsieur Claude Chapotte*

Le Tribunal administratif a désigné le commissaire enquêteur pour la commune des Fins, Madame Chantal Sauret. Elle tiendra donc trois permanences lors de la période dévolue qui débutera au 26 avril 2018.

Afin de se conformer à la réglementation, des publications d'annonces légales doivent être faites au sein de deux parutions distinctes. L'une de celle-ci ayant été décalée à cause du lundi de Pâques, il a été décidé de repousser la date de la consultation pour se conformer aux 15 jours francs réglementaires.

Les deux publications ont été redemandées aux dates adéquates, puis une seconde 8 jours francs après le début de l'enquête publique.

Le projet du PLU est consultable sur le site dédié ainsi qu'en mairie. En plus, des publications, un affichage communal est effectué.

Il faut donc patienter jusqu'à la fin de l'enquête publique et voir les retours. Ainsi, sur les personnes publiques consultées seule l'INAO a émis un avis défavorable qui reste consultatif. Sinon, sur les 23 dossiers envoyés, seuls 4 avis sont revenus.

- **Point sur les travaux de la mairie**

Les travaux avancent bien même s'il faut rester vigilant sur la présence des entreprises. Le déménagement est prévu dans la semaine du 8 Mai 2018.

- **Point sur les travaux de voirie 2018 et 2017**

Les travaux de voirie 2017 vont débiter d'ici peu par la route du Meix Dos d'âne dont la purge est finie et par le carrefour entre les rues du Renaudumont et du Barlot qui sera bloquée par des feux tricolores.

La rue des Epinettes est prête à être bitumée.

- **Réunion publique sur le carrefour Rue du Renaudumont / Route du Barlot**

Etant sur un carrefour particulièrement passant et incluant le restaurant le Cœur des Faims, il est prévu de présenter les futurs travaux aux riverains qui avaient fait il y a deux ans une pétition pour sécuriser ces lieux. Comme à chaque fois, la finalisation du projet sera élaborée avec les habitants de ces deux rues afin de prendre en compte l'avis de tous, qu'ils soient agriculteurs, propriétaires ou locataires.

Elle se déroulera le Mercredi 11 Avril 2018 à 18h pour tous même si une rencontre avec Monsieur TAILLARD, le gérant du restaurant, a déjà été effectuée.

- **CA et BP Syndicat des Eaux**

Le CA et le BP du Syndicat des Eaux vous a été transmis pour information après leurs votes.

- **Comptes rendus des Commissions :**

- **Commission Voirie du 31/03**

Cette dernière a abordé les travaux effectués au garage Mougins et plus particulièrement les matériaux qui pourraient être utilisés entre le mur et le trottoir. Ainsi, il serait peut-être pertinent de mettre de l'enrobé.

L'autre point abordé concerne le puit perdu sous les sangles qui s'est à nouveau bouché. La seule solution serait d'en refaire un plus loin.

Enfin, il a été constaté un affaissement sur le parking de la salle polyvalente sans que l'on sache réellement de quoi il s'agit. Il faudra étudier le problème.

De plus, des poteaux bétons ont été installés à l'entrée du parking afin d'empêcher l'installation des gens du voyage. Ils resteront en place ce week-end malgré la fête de la bière.

- **Commission Éducation / Enfance du 03/04**

Un point sur la rentrée scolaire de Septembre 2017 a été fait avec les deux responsables que sont Josiane DEJARDIN et Patricia TRUCHOT, afin de préparer et d'améliorer les documents pour la rentrée scolaire 2018.

- **Commission Fêtes & Cérémonies du 04/04**

Cette dernière a abordé le problème des photocopies pour les associations et a pris la décision de modifier les tarifs à prix coûtant. Elle a d'ailleurs réparti les subventions à ces dernières.

De plus, elle a travaillé sur les règlements des salles communales afin de l'étendre et de l'actualiser. La commission se réunira une nouvelle fois, afin de travailler sur le tarif de location.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos alors la séance du Conseil Municipal et remercie les membres élus de leurs présences. La séance du Conseil Municipal est levée à 21h07.